

Médiathèque de Cuges-les-Pins

Règlement EPN/ Fablab

Le présent règlement définit les relations entre l'Espace Public Numérique (EPN)/Fablab de la médiathèque de Cuges-les-Pins et les usagers.

Article 1. Accès aux services proposés par l'EPN/Fablab de la médiathèque

L'accès gratuit aux différents services proposés par l'EPN/Fablab est conditionné par l'inscription annuelle, nominative, qui sous-entend expressément l'acceptation du présent règlement. Il est également conditionné par l'adhésion au règlement intérieur de la médiathèque de Cuges-les-Pins. Le droit d'accès de chaque usager est personnel, incessible. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel après inscription auprès du médiateur numérique. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères du présent règlement et éventuellement, dans le cas des sanctions prévues aux articles 2 et 4. L'utilisateur devra fournir, chaque année, un certificat d'assurance de responsabilité civile à l'inscription.

Lorsque l'utilisateur est un mineur, l'utilisation qu'il fait des services de l'EPN s'effectue avec l'accord écrit et sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale. Ceux-ci sont garants du respect par l'utilisateur mineur du présent règlement.

L'accès n'est autorisé qu'aux heures d'ouverture de l'EPN/Fablab avec inscription obligatoire aux ateliers.

Article 2. Conditions générales d'utilisation des services proposés par l'EPN/Fablab

Article 2.1. Données personnelles

L'utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail). Si l'utilisateur ne se déconnecte pas, ses données personnelles restent accessibles par tout autre usager. Il reste alors responsable d'éventuels faits commis par une tierce personne et issus de la non fermeture de sa session de travail.

Article 2.2. Restrictions d'usage

Article 2.2.1. Respect des normes légales

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones échappant au droit.

Sont notamment interdits :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation ;
- La diffamation et l'injure ;
- Les atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public ;
- L'utilisation ou la copie d'une œuvre de l'esprit en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteurs (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web) ;
- L'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits voisins (par exemple : interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision) ;
- L'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur ;
- Le contournement d'une mesure technique de protection ;
- La contrefaçon d'une marque ;
- L'incitation à la consommation de substances interdites ;

- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- L'utilisation de contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.

Article 2.2.2. Limitations conventionnelles

L'utilisation des services doit être conforme aux valeurs fondamentales du service public et en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale.

Le médiateur numérique peut interdire l'accès ou la mise en ligne de sites ou services normalement accessibles sur Internet, qu'il estime incompatibles avec la mission qui lui est confiée, notamment des sites à contenu érotique, pornographique ou à caractère violent et aux sites de jeux d'argent.

Il est également interdit de procéder au téléchargement de contenus protégés par un droit de propriété intellectuelle sans l'accord du titulaire du droit.

Article 2.3. Création d'œuvres

Les œuvres créées par l'utilisateur dans le cadre notamment de réalisations multimédias ou de communications en ligne assurées au sein de l'EPN/Fablab ont vocation à être protégées par le droit d'auteur. L'EPN/Fablab peut utiliser les réalisations des usagers avec leur accord signé pour la valorisation du service, le partage d'information.

L'utilisateur s'engage à faire figurer une information précise sur les modes d'utilisation autorisés pour chacun des documents qui seraient ainsi publiés. D'une manière générale, l'ensemble des contenus proposés devra comporter autant que possible l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse de leur validité juridique (auteur, source d'origine, qualité de l'auteur, date de publication), ainsi que des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adaptation, nature des modifications apportées).

Article 2.4. Utilisation correcte des services

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation raisonnable des services, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration et de ne pas porter atteinte à la bonne marche de l'EPN / Fablab.

Dans cet esprit, il s'engage notamment à :

- Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition ;
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- Ne pas contourner les systèmes de sécurité ;
- Ne pas introduire des programmes virus, espions, ou nuisibles ;
- Ne pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans l'autorisation de l'EPN.

Article 2.5. Disponibilité des services

La médiathèque définit les dates et horaires durant lesquels l'EPN/Fablab accueillera du public ainsi que les créneaux qu'il affecte aux diverses activités qu'il propose.

Les aléas tant humains que techniques peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité initialement programmée, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

Article 2.6. Stockage des données de l'Usager

Lorsqu'il offre la possibilité de stocker des données sur ses systèmes, le médiateur numérique peut fixer une quantité maximale à ne pas dépasser par l'utilisateur. L'utilisateur devra sur demande du médiateur numérique se munir de son propre système de conservation de données : disque dur externe, clé USB, cloud...

Article 2.7. Données à caractère personnel (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

Article 2.7.1. Acceptation par l'utilisateur de la collecte et du traitement de ses données

L'utilisateur autorise l'EPN/Fablab à collecter des données nominatives le concernant et à les traiter pour les finalités suivantes :

- L'accomplissement de ses missions, expositions, présentations des réalisations...
- L'accomplissement de ses obligations légales lorsqu'il met en place une activité réglementée, comme par exemple celle d'hébergement ;
- le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant du règlement

L'EPN/Fablab conserve pendant un an les données relatives à l'identification des numéros d'abonnement ou de connexion à des services de communications électroniques, au recensement de l'ensemble des numéros d'abonnement ou de connexion d'une personne désignée.

De plus, l'EPN/Fablab détient et conserve les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire.

Article 2.7.2. Droit d'accès et de rectification

L'utilisateur, justifiant de son identité, peut exiger du responsable du traitement que soient portées à sa connaissance les données le concernant et que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexacts, incomplètes.

Article 2.8. Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable du contenu qu'il crée, diffuse ou stocke via les services de l'EPN/Fablab. En dehors des activités proposées, l'utilisateur devra apporter son consommable sous réserve d'acceptation de la qualité de celui-ci par le médiateur numérique.

L'utilisateur est responsable de toute utilisation illégale ou préjudiciable par lui-même de l'accès à Internet proposé par l'EPN/Fablab, notamment des actes de téléchargement sans autorisation d'œuvres protégées.

L'utilisateur est responsable de ses agissements lorsqu'il utilise les services de l'EPN/Fablab et notamment des dégradations de matériels, de données ou des dommages causés à des tiers.

L'utilisateur garantit l'EPN/Fablab contre toute action qui serait engagée à son encontre, ou toute plainte qui serait déposée contre lui, par un tiers, du fait de l'utilisation des services de l'EPN/Fablab par lui-même, ou par un tiers utilisant ses données personnelles d'identification.

Cette garantie couvre toute somme que l'EPN/Fablab serait tenu de verser à quelque titre que ce soit, y compris les honoraires d'avocat et frais de justice reconnus ou prononcés.

Article 3. Conditions particulières d'utilisation de certains services

Article 3.1. Accès à Internet

Il appartient aux titulaires de l'autorité parentale de mettre en garde le mineur quant aux différents risques inhérents à l'utilisation d'internet.

L'EPN/ Fablab n'apporte aucune garantie quant au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'Usager serait amené à rencontrer lors de l'utilisation de ses services.

Article 3.2. Site Internet

Lorsque l'Usager crée son propre site Internet, une page personnelle, ou assimilée, un forum, il s'oblige, à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations l'identifiant, c'est-à-dire son nom, son adresse géographique, son adresse de courrier électronique, son numéro de téléphone ainsi que le nom, la dénomination ou la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur de son site.

Le créateur du site ou de la page personnelle assume le rôle de directeur de la publication.

L'EPN/Fablab se limite à fournir le support technique nécessaire à la mise en place éventuelle des sites par les usagers. Ces derniers en assument la gestion et sont seuls responsables du contenu affiché. L'EPN/Fablab n'intervient pas en qualité de modérateur sur ce contenu.

Article 4. Fablab

Article 4.1 Niveaux d'autonomie utilisation

Afin de garantir la sécurité des personnes et le maintien en état des machines, le médiateur numérique attribue un niveau d'autonomie aux usagers :

- 1^{er} niveau « Débutant » l'utilisateur ne peut utiliser le matériel numérique sans la supervision d'un autonome ou d'un expert et les machines sans la supervision d'un expert.
- 2eme niveau « Autonome » l'utilisateur peut utiliser seul le matériel numérique mais pas les machines. Il peut encadrer un « Débutant » sur certaines activités.
- 3eme niveau « Expert » l'utilisateur peut utiliser les machines et assure la formation des adhérents

Les non-inscrits ne peuvent prétendre à aucun niveau d'autonomie et ne peuvent donc utiliser le matériel du Fablab, sauf en cas de manifestation publique autorisés par le médiateur numérique. Le niveau d'autonomie peut être suspendu et révoqué.

Article 4.2 Utilisation du lieu, des machines et entretien

Ce lieu étant un lieu de partage, il est du devoir de tous de le garder en ordre afin que tous puissent y retrouver le matériel mis à disposition et rangé à sa juste place.

Il faut aussi prévoir un temps de nettoyage des machines dans le temps imparti, en suivant les instructions du médiateur numérique.

Les ressources ne peuvent être utilisées pour des activités illégales.

Article 5. Contrôles et sanctions

Article 5.1. Teneur des moyens de contrôle

Le médiateur numérique peut disposer de moyens techniques pour procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services. Il en informe l'utilisateur et lui garantit que seuls ces moyens de contrôle sont mis en œuvre.

Ces contrôles techniques peuvent être effectués, dans un souci :

- soit, de protection des usagers et notamment des mineurs ;
- soit, de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;
- soit, de vérification que l'utilisation des services reste conforme au présent règlement.

Article 5.2. Suspension, restriction ou résiliation de l'accès

Lorsqu'il constate une utilisation contraire au règlement, le médiateur numérique peut décider, une suspension, une restriction, voire une résiliation de l'accès à ses services en fonction de la gravité du non-respect du règlement.

En toutes hypothèses, l'utilisateur qui contreviendrait au règlement s'exposerait aux poursuites civiles et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.